



Que faire

Par **manuela**, le **26/11/2010 à 19:58**

Bonjour,

Par **Marion2**, le **26/11/2010 à 20:09**

Merci de vous expliquer un peu plus clairement.rnrnIl est très difficile de vous comprendre.

Par **Marion2**, le **26/11/2010 à 21:04**

[citation]et apparament les gendarme doivent reprendre la voiture car le procureure la demander [/citation]rnrnIl y a eu un procès ?rnrnSi votre fils est maintenant propriétaire de la voiture, on ne peut pas lui enlever. Il n'a rien à voir avec les dettes de votre mari.rnrnVotre mari est le beau-père de votre fils ? C'est ça ?rnrnContre qui la plainte a t'elle été déposée ?rnrnJ'avoue ne pas comprendre l'intervention de la gendarmerie.rnrnEssayez d'expliquer un peu plusclairement.

Par **Marion2**, le **26/11/2010 à 21:13**

[citation] il long appeler a sont travail en le menacant qu'il vont le mettre en garde a vue lundi [/citation]rnrnPour quelle raison ?rnrnCette voiture, tous les papiers sont bien au nom de votre fils ?rnrnQuel est le motif de la plainte ?rnrnIl y a combien de temps que votre fils est

propriétaire de cette voiture ?

Par **mimi493**, le **26/11/2010 à 21:25**

Votre histoire est beaucoup trop embrouillée, et vous n'arrivez pas à la raconter clairement. Le mieux pour vous serait d'aller voir un avocat.

Par **Marion2**, le **26/11/2010 à 21:27**

[citation] sa famille connaît beaucoup de monde en le milieu de la loi [/citation]
On ne dirait pas !
C'est du bluff....
On ne peut rien contre votre fils.
Si votre mari doit de l'argent à son beau-père, il faut que le beau-père porte plainte contre lui. Votre fils est totalement étranger à cette histoire.
J'aimerais savoir ce que les gendarmes ont pu dire à votre fils, la raison qu'ils ont invoquée ?